



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question écrite n° 90098

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'augmentation inquiétante du nombre de chômeurs. En août 2015, 20 600 personnes supplémentaires se sont inscrites à Pôle emploi en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité. En totalisant les catégories A, B et C, 8 500 personnes supplémentaires se sont inscrites, portant le nombre total d'inscrits à 5,7 millions. Il tient à souligner que ces chiffres alarmants démontrent que la faible baisse du mois de juillet n'était que passagère, et que, plus inquiétant encore, ce sont 348 400 chômeurs supplémentaires (toutes catégories confondues) qui ont vu le jour depuis août 2014, alors même que le Gouvernement promettait des résultats significatifs sur le front du chômage à partir de la fin de l'année 2013. Cette situation est d'autant moins enviable que nos voisins connaissent, quant à eux, des avancées significatives sur ce sujet. De plus, il constate que les prévisions de croissance (environ 1 % pour l'année 2015) sont loin d'être suffisantes pour pouvoir espérer une baisse claire et durable au cours des prochains mois. Dans ce contexte, il souhaiterait donc savoir quelles mesures concrètes et immédiates elle souhaite mettre en œuvre pour endiguer au mieux cette spirale dangereuse, et combattre efficacement ce fléau de plus en plus insupportable pour nombre de nos concitoyens.

Texte de la réponse

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi met en évidence d'importants mouvements entre les différentes catégories et les fluctuations importantes du nombre de demandeurs d'emploi que nous observons d'un mois sur l'autre s'expliquent par la reprise encore fragile et graduelle de notre économie. En 2014, la croissance faible (+0,2 %) s'est accompagnée de destructions d'emploi (63 400 au total sur l'année). Cela s'est traduit par une hausse quasi continue du nombre de demandeurs d'emploi sans activité. Depuis le début de l'année en revanche, le retour de la croissance s'accompagne d'une hausse des embauches. Sur les 9 premiers mois de l'année, les déclarations d'embauches ont ainsi augmenté de 2,2 % par rapport à la même période en 2014. C'est le signe que l'activité économique repart. Cependant, ces embauches se font encore majoritairement (à 87 %) en contrat court, ce qui explique les mouvements d'entrées et de sorties de Pôle Emploi que l'on observe. L'évolution favorable de l'emploi des jeunes témoigne de l'efficacité des dispositifs mis en place par le Gouvernement, qu'il s'agisse des emplois d'avenir, de la garantie jeunes, du contrat de génération ou de la relance de l'apprentissage ou encore des contrats starter. Elle vient également concrétiser l'amélioration de la conjoncture économique portée par les réformes mises en œuvre par le Gouvernement : pacte de responsabilité et de solidarité, plan « tout pour l'emploi dans les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) », mesures du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC). A la suite des débats de la conférence sociale du 19 octobre 2015, le Gouvernement a décidé de porter son action en priorité sur les jeunes les plus en difficulté ainsi que sur les demandeurs d'emploi de longue durée. Les actions engagées seront amplifiées, aussi bien la poursuite du plan de relance de l'apprentissage lancé il y a un an que l'extension de la Garantie jeunes à tous les territoires volontaires courant 2016 ou le développement des solutions « deuxième chance » annoncées dans le CIEC (écoles de la 2ème chance, EPIDE, nouvelle mesure « déclic pour l'action » portée par l'AFPA). En outre, un

renforcement du droit à une nouvelle chance a été annoncé, à travers la mise en place d'un abondement du futur compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des jeunes sortis sans qualification du système scolaire. S'agissant de l'accompagnement des chômeurs de longue durée, le déploiement du plan d'action lancé le 9 février 2015 va se poursuivre et s'amplifier en 2016, en particulier en direction des seniors. Les demandeurs d'emploi en ayant le plus besoin, du fait de leur éloignement du marché du travail, bénéficieront ainsi de la montée en charge de l'accompagnement intensif assuré par Pôle emploi (350 000 demandeurs d'emploi faisaient déjà l'objet d'un tel accompagnement fin juin 2015 pour un objectif de 460 000 demandeurs d'emploi en 2017), conformément à la convention tripartite 2015-2018 conclue entre l'Etat, Pôle emploi et l'Unédic. Une nouvelle prestation de suivi dans l'emploi va être mise en œuvre à titre expérimental par Pôle emploi et certaines structures de l'insertion par l'activité économique, pour favoriser le retour à l'emploi en milieu ordinaire. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé un effort supplémentaire en faveur des demandeurs d'emploi : 150 000 formations prioritaires leur seront proposées pour les métiers en tension et les secteurs d'avenir. Enfin, le Gouvernement entend poursuivre le mouvement de réforme qu'il a engagé, avec notamment le projet de loi, qui sera soumis au Parlement au premier trimestre 2016, qui traitera du compte personnel d'activité et de la refondation du code du travail.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90098

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7676

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 219